

**PREMIER AVIS SUR LE FINANCEMENT OFFERT
POUR LA PRÉPARATION DES OBSERVATIONS FINALES**

ANNEXE L (III)

THE WALKERTON INQUIRY



LA COMMISSION
D'ENQUÊTE WALKERTON

Le 6 avril 2001

**Avis adressé aux parties bénéficiant d'un financement
pour la Partie 1 de l'enquête**

Financement pour la préparation des observations finales

Nous avons reçu un certain nombre de demandes de renseignements sur le financement accordé pour la préparation des observations finales.

Le 12 février 2001, le commissaire a recommandé au procureur général de fournir des fonds à cette fin aux parties bénéficiant d'un financement pour la Partie 1 de l'enquête. Le 28 mars, le procureur général a donné suite par écrit à la recommandation du commissaire et a accepté de verser un montant équivalant à un maximum de 40 heures pour la préparation des observations finales pour chacune des Parties 1A et 1B. Le montant accordé doit être déterminé par le commissaire en fonction du degré de participation d'une partie à l'une ou l'autre Partie de l'enquête.

Pour permettre aux parties de commencer la préparation de leurs observations finales pendant que les dépositions sont fraîches dans leur esprit, le commissaire propose d'attribuer le financement pour la préparation des observations finales comme suit :

Walkerton Community Foundation – 40 heures

Commission des services publics / Commissaires de la CSP – 40 heures

Stanley Koebel – 40 heures

Frank Koebel – 20 heures

Ontario Farm Environmental Coalition – 15 heures

ALERT/ Sierra Club – 15 heures

Allan Buckle – 5 heures

Le commissaire attribuera le financement pour la Partie 1B à la fin ou vers la fin des dépositions de cette Partie.

Le commissaire s'attend à des observations finales détaillées de la part des parties et prévoit qu'elles lui seront très utiles. Pour le moment, la présentation des observations finales est fixée aux semaines du 13 et du 20 août, mais les dates pourraient changer.

Si vous avez des questions à soulever à l'égard de ces dispositions, veuillez communiquer avec Gus Van Harten, au 416 325-8646, avant le jeudi 12 avril 2001. Si vous n'arrivez pas à régler le problème avec M. Van Harten, vous pourrez organiser une téléconférence avec le commissaire.